



Les allégations non fondées des producteurs de porc américains concernant les subventions pour le porc au Canada n'ont pour but que de masquer la faiblesse de leurs affaires commerciales

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 30 novembre 2004

(Ottawa, Ontario) – Clare Schlegel, président du Conseil canadien du porc, a affirmé aujourd'hui que les allégations non fondées du National Pork Producers Council (NPPC) au sujet des subventions aux producteurs de porc canadiens, n'étaient rien d'autre qu'un «jeu de relations publiques désespéré pour masquer la faiblesse de sa pétition en matière de commerce».

«Le Conseil canadien du porc rejette de façon catégorique les allégations du NPPC, contenues dans une lettre remise récemment au représentant au commerce des États-Unis et rappelle au NPPC que le département du Commerce des États-Unis a déjà, en août, pour la deuxième fois en cinq ans, rejeté ces allégations concernant le fait que le Canada se serait engagé dans des subventions illégales», a dit Schlegel. «Le nombre de fois que le NPPC répète ces allégations ne changera nullement le fait qu'elles ont fait l'objet d'enquêtes et qu'elles ont été rejetées par le gouvernement américain». M. Schlegel ajoute, «Ce mois-ci, un deuxième organisme du gouvernement des États-Unis, le département de l'Agriculture, a conclu que l'augmentation des exportations de porc du Canada *n'était pas* le résultat de subventions, mais plutôt d'une multitude de facteurs, y compris le taux de change, les avantages concurrentiels du Canada en matière d'hygiène des animaux et de main-d'œuvre, et les avantages des États-Unis quant au coût de l'alimentation des animaux.»

M. Schlegel parlait d'un rapport publié cette dernière semaine par le Economic Research Service du département de l'Agriculture des États-Unis, intitulé *Market Integration in the North American Hog Industries* (publication LDP-M-125-01 à l'adresse suivante : <http://www.ers.usda.gov/publications/ldp/NOV04/ldpm12501/>). Selon le rapport, «en bref, le porc canadien a continué de franchir la frontière américaine en raison de changements structurels importants dans l'industrie du porc aux États-Unis, parallèlement aux importantes modifications de politiques au Canada. Ce qui précède, combiné avec un taux de change favorable entre le dollar américain et le dollar canadien, a créé un intérêt à étendre l'élevage du porc en Ontario et d'en commencer la production au Manitoba. En 15 ans, l'ouverture des frontières et les importants progrès réalisés en matière de troupeaux d'élevage ont permis de multiplier par huit les exportations canadiennes du porc aux États-Unis.»

Un examen plus approfondi des allégations du NPPC concernant les subventions au Canada démontre pour quelle raison son propre gouvernement continue de les rejeter. Le NPPC présente de façon sensiblement inexacte la situation en ce qui concerne la remise de subventions aux producteurs de porc au Canada, en citant les chiffres du gouvernement canadien sur les paiements de programme se rapportant au revenu agricole net. Ces chiffres se rapportent aux fermes désignées comme des «fermes porcines», dont 50 p. 100 ou plus des revenus d'exploitation agricole proviennent de la vente de porcs. Ces paiements n'ont peut-être rien à voir avec le porc; de tels paiements de programme peuvent facilement se rapporter à d'autres produits que le porc vendu de cette ferme. La situation est sans doute la même aux États-Unis. Selon une publication du département de l'Agriculture des États-Unis, «Agriculture Income and Finance Outlook» (<http://www.ers.usda.gov/publications/so/view.asp?f=economics/ais-bb>), la moyenne des paiements du gouvernement américain par ferme porcine déclarante était, en 2000, de 25 586 \$ et a augmenté, en 2001, à 30 413 \$, un montant *plus élevé* que tout montant cité pour le Canada par le NPPC, après avoir tenu compte du taux de change. De nombreuses fermes porcines cultivent aussi du maïs et du soja et sont donc admissibles aux paiements du gouvernement américain pour ces récoltes.

M. Schlegel a également souligné d'importants changements qui ont récemment favorisé de façon appréciable les producteurs de porc aux États-Unis, en particulier l'appréciation de 30 p. 100 depuis 2002 du dollar canadien par rapport à sa contrepartie américaine. Ainsi, les importations sont plus coûteuses et les exportations porcines des États-Unis, plus concurrentes.

Il ajoute, «Nous sommes donc témoins que la population porcine aux États-Unis grandit maintenant aussi rapidement, sinon plus, que celle du Canada et les exportations de porc provenant des États-Unis s'accroissent à des niveaux sans précédent.»

«Les agents responsables du NPPC ont dit que le but du droit antidumping est d'inciter le Canada à éliminer les subventions à ses producteurs de porc», a conclu M. Schlegel, qui exploite une ferme mixte dans le comté de Perth, en Ontario. «La vérité, c'est que le NPPC sait que l'enquête antidumping n'a rien à voir avec les subventions; le but de toute mesure antidumping, y compris celle-ci, est d'augmenter les prix à l'importation. Dans ce cas-ci, il s'agit d'augmenter les prix pour les producteurs américains, dont plusieurs sont membres du NPPC et achètent des produits canadiens, en imposant une taxe à la frontière».

Le Conseil canadien du porc est l'association nationale qui représente les intérêts des producteurs de porcs du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

Anita DeCoste
Communications
(613) 236-9239 poste 277